

# PREMIÈRE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (2024-2025) 27 AOÛT 2024

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **27 août 2024 à 19 h**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, situé au 50, boul. Taschereau, à la Prairie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**, mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale

**LES ADMINISTRATEURS DU CA :**

Mélanie Bernier Administratrice - Professionnel non enseignants  
Caroline Bohémier – Administratrice - Personnel d'encadrement  
Patrick Boucher – Vice-président – Administrateur - District no 1  
Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement  
Yury Fesko – Administrateur - District no 3  
Alexandre Guérin – Administrateur – Enseignants  
Stéphanie Hautot – Administratrice – Directions d'établissement  
Philippe Maurice – Administrateur – Municipal, santé, services sociaux  
Gilles Montreuil – Président – Administrateur - District no 5  
Valérie Roy – Administratrice – Communautaire, sportif, culturel

**ET**

Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs  
Daniel Bouthillette, directeur général adjoint  
Annick Carpentier, directrice du Service des ressources humaines  
Christian Duval, directeur général adjoint  
Julie Grenier, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport  
Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Stéphanie Poulin, directrice du Service des technologies de l'information  
Richard Poirier, directeur général adjoint par intérim  
Tin Quach, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement  
Stéphane Tranquille, directeur du Service des ressources matérielles – secteur gestion immobilière  
Jason Trevis, directeur par intérim du Service des ressources matérielles – secteur développement des infrastructures

**EN VIDÉOCONFÉRENCE :**

Denis Lefebvre – Administrateur – District no 2  
Robyn Maler – Administratrice – Gouvernance, éthique, RH

**ABSENCE(S) :**

François Achim – Administrateur – District no 4  
Alexa Love-Tremblay - Administratrice 18-35 ans  
Nicholas St-Jacques – Administrateur – Finances, comptabilité, RF et RM  
Ian Venne – Administrateur - Personnel de soutien

**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE**

M. Gilles Montreuil, président, ouvre la séance à 19 h.

M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, confirme que le quorum est constaté.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M<sup>me</sup> Valérie Roy, administratrice, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

CA-2024-08-27-327 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 25 JUIN 2024

M<sup>me</sup> Caroline Bohémier, administratrice, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 25 juin 2024.

CA-2024-08-27-328 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

## 5. PAROLE AU PUBLIC

M<sup>mes</sup> Josée Blain et Sophie Vincent, vice-présidentes du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), et M<sup>me</sup> Chloé Flandre, analyste d'affaires au Service des technologies de l'information, sont présentes à la rencontre.

## 6. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M. Gilles Montreuil, président, fait état de la journée de recrutement qui a eu lieu le 14 août dernier, il remercie le travail de tous. Une grande réussite!

## 7. DÉCISIONS

### 7.1. MANDAT DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) instituant les comités statutaires (gouvernance et éthique, vérification, ressources humaines) et leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que les mandats et les règles de fonctionnement font l'objet d'une révision annuelle suivant le bilan effectué par les comités;

CONSIDÉRANT que le bilan et le projet des mandats ont été présentés à la séance du conseil d'administration du 25 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yury Fesko, administrateur,

- d'adopter les mandats et règles de fonctionnement 2024-2025 des trois comités statutaires du conseil d'administration : comité de gouvernance et d'éthique, comité de vérification et comité des ressources humaines tels que déposés sous la cote 7.1a.

CA-2024-08-27-329 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.1.1. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE 2024-2025 – ADOPTION

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) instituant les comités statutaires

(gouvernance et éthique, vérification, ressources humaines);

CONSIDÉRANT le document « Mandats et règles de fonctionnement 2024-2025 des comités statutaires du Conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT que trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par comité.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Mélanie Bernier, administratrice,

- que les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour l'année scolaire 2024-2025 soient : M<sup>mes</sup> Valérie Roy et Robyn Maler ainsi que M. Denis Lefebvre.

**CA-2024-08-27-330** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.1.2. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ DE VÉRIFICATION 2024-2025 – ADOPTION**

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) instituant les comités statutaires (gouvernance et éthique, vérification, ressources humaines);

CONSIDÉRANT le document « Mandats et règles de fonctionnement 2024-2025 des comités statutaires du Conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT que trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par comité.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur,

- que les membres du comité de vérification pour l'année scolaire 2024-2025 soient : MM. Denis Lefebvre et Nicolas St-Jacques.

**CA-2024-08-27-331** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.1.3. NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS STATUTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES 2024-2025 – ADOPTION**

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) instituant les comités statutaires (gouvernance et éthique, vérification, ressources humaines);

CONSIDÉRANT le document « Mandats et règles de fonctionnement 2024-2025 des comités statutaires du conseil d'administration »;

CONSIDÉRANT que trois (3) membres du conseil d'administration doivent être désignés par comité.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Caroline Bohémier, administratrice,

- que les membres du comité des Ressources humaines pour l'année scolaire 2024-2025 soient : M<sup>me</sup> Mélanie Bernier ainsi que MM. Yury Fesko et Alexandre Guérin.

**CA-2024-08-27-332** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2. MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025 – ADOPTION**

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) instituant le comité consultatif du transport et ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les mandats et les règles de fonctionnement font l'objet d'une révision annuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Caroline Bohémier, administratrice,

- d'adopter les mandats pour 2024-2025 du comité consultatif du transport, tel que déposé sous la cote 7.2a.

**CA-2024-08-27-333** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2.1. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT SCOLAIRE 2024-2025 – ADOPTION**

Le dossier est présenté.

CONSIDÉRANT l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement. »;

CONSIDÉRANT que les « mécanismes de participation » qui prévalent au centre de services scolaire, lesquels prévoient notamment la nomination de deux membres du CA au comité consultatif du transport scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Mélanie Bernier, administratrice,

- de désigner M. Gilles Montreuil, et M. Patrick Boucher, administrateurs du CA, comme membres du comité consultatif du transport pour l'année scolaire 2024-2025. M. Ian Venne, administrateur, sera substitut.

**CA-2024-08-27-334** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.3. RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES POUR LE BUDGET 2024-2025 – APPROBATION**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources (CRR) a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus

conformément à l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique.

CONSIDÉRANT que les objectifs et les principes en vigueur au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries sont établis par la politique de répartition des ressources (no.73.10).

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la politique de répartition des ressources, des règles et des critères de répartition des revenus sont présentement en vigueur afin de déterminer les ressources attribuées pour chacune des catégories de dépenses.

CONSIDÉRANT que le CRR s'est assuré d'établir un processus de concertation et de consultation auprès des gestionnaires lors des rencontres du comité consultatif de gestion (CCG).

CONSIDÉRANT le plan de travail du CRR pour l'année 2024-2025.

CONSIDÉRANT que les recommandations du CRR tiennent compte des ressources disponibles au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Valérie Roy, administratrice,

- d'adopter les recommandations du comité de répartition des ressources pour le budget 2024-2025 tel que déposées sous la cote 7.3a.

**CA-2024-08-27-335** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **7.4. BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2024-2025 – APPROBATION**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, et M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présentent le dossier.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil d'établissement adopte le budget proposé par la direction de l'établissement et le soumet à l'approbation du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT que l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* dit que le budget d'un établissement doit être approuvé par le Centre de services scolaire et qu'il est sans effet tant qu'il n'est pas approuvé par le Centre de service scolaire;

CONSIDÉRANT que la politique de répartition des ressources du Centre de services scolaire adoptée sous la cote (Résolution C.C.-3698-02-14);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que les budgets des établissements sont en équilibre et respectent les règles de répartition des ressources du Centre de services scolaire et ont été adoptés par leur conseil d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Philippe Maurice, administrateur,

- d'approuver les budgets de tous les établissements suivants :

De la Petite-Gare (001), Émilie-Gamelin (002), Notre-Dame/St-Joseph (004-003), St-François-Xavier (005), Jean XXIII (006), de la Magdeleine (007), Fernand-Seguín (012), Jean-Léman (013), St-Marc (014), Plein-Soleil (015), Louis-Lafortune (018), des Cheminots (019), de l'Odysée (021), des Timoniers (022), des Bourlingueurs (023), St-Jean (025), Piché-Dufrost (028), Vinet-Souliny (029), Jacques-Leber (030), de l'Aquarelle-Armand-Frappier (032), Félix-Leclerc (033), Marc-André-Fortier (037), Gérin-Lajoie (038), des Trois-Sources (039), St-Jean-Baptiste (040), Laberge (041), Gabrielle-Roy (042), de la Rive (043), Notre-Dame-de-l'Assomption (045), Marguerite-Bourgeois (046), St-Jude (047), Louis-Philippe-Paré (048), Brenda Milner (049), L'Archipel (053) St-Joseph (Mercier) (054), Bonnier (055), St-René (056), des Bons Vents (057), St-Isidore/Langevin (060-061), St-Viateur/Clotilde-Raymond (063-064), Pierre-Bédard (065), Jacques-Barclay (068), des Moussaillons-et-de-la-Traversée (069), St-Édouard (071), St-Michel-Archange (072), Ste-Clotilde (073), St-Patrice (075), Louis-Cyr (076), Daigneau (077), St-Bernard (079), St-Romain (080), Du Tournant (081), C.F.P.L. (085), E.F.P.C. (088) et CFGA (089), L'Archipel (053).

**CA-2024-08-27-336** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **7.5. BUDGET DU CSSDGS 2024-2025 – ADOPTION**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit être équilibré;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 25 607 871 \$ a été établi en prenant en considération :

- o une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables au montant de 29 685 222 987 ;
- o un nombre de 67 840 immeubles imposables de plus de 25 000 \$,
- o le taux de taxe de 0,091 52 en vigueur fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alexandre Guérin, administrateur,

- que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 441 333 700 \$ et des dépenses de 441 333 700 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

**CA-2024-08-27-337** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 7.6. PLANIFICATION ANNUELLE DES RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – ADOPTION

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration (CA) du centre de services scolaire (CSS) doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire (art 162, LIP).

CONSIDÉRANT que le règlement établissant le fonctionnement du conseil d'administration du centre de services scolaire et établissant les règles permettant à ses membres de participer aux séances du conseil d'administration à distance (# R. 10-02) adopté le 27 juin 2023 par le CA établit 6 séances ordinaires.

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024-2025, 6 séances de travail sont planifiées.

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Valérie Roy, administratrice,

- d'adopter la planification annuelle du CA déposée sous la cote 7.6a.

**CA-2024-08-27-338** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## 8. INFORMATIONS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

### 8.1. DÉCLARATION D'INTÉRÊT ET ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

8.1. M<sup>me</sup> Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, confirme au CA avoir reçu 15 dénonciations d'intérêts. Celles-ci seront déposées dans l'équipe Teams du CA, le tout conformément à l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone. La dénonciation manquante sera déposée lors du prochain CA.

### 8.2. ÉTAT DE SITUATION DES TRAVAUX – RENTRÉE SCOLAIRE

M. Jason Trevis, directeur par intérim du Service des ressources matérielles – secteur développement des infrastructures, fait un état de situation des travaux effectués, cet été, pour la rentrée scolaire.

## 9. REDDITION DE COMPTES

### 9.1 RAPPORT DE CONFORMITÉ : DÉCISIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, confirme ne pas avoir posé de geste relevant du CA, durant la période estivale.

## 10. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### 10.1. PRIORITÉS ANNUELLES 24-25 DÉCOULANT DU PEVR 2023-2027

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, présente les priorités annuelles 24-25 découlant du PEVR.

Les directions générales adjointes et les directions de services expliquent, aux membres du CA, les priorités qui relèvent de leur responsabilité respective.

### 10.2. PRIORITÉS ANNUELLES 24-25

**10.3. SUIVI DES PLAINTES DU PROTECTEUR NATIONAL DE L'ÉLÈVE**

M<sup>me</sup> Kathlyn Morel, directrice générale, dépose l'évolution du suivi des plaintes du protecteur régional de l'élève.

**11. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES**

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, confirme que le budget a été présenté lors de la dernière rencontre du comité de vérification.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Valérie Roy, administratrice, propose la levée de la séance, à 20 h 55.

**CA-2024-08-27-339 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

\_\_\_\_\_  
Président

NM/ng/vt

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale